

SECTION DE LA MOSELLE

TABLEAU D'AVANCEMENT CONTROLEUR PRINCIPAL 2011
FILIERE FISCALE

CAP Locale du 14/04/2011
DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président de la CAPL,

FO DGFIP tient à affirmer, une nouvelle fois, que les propositions transmises par l'Administration en vue de l'accession, par Tableau d'Avancement, au Grade de Contrôleur Principal ne sont pas satisfaisantes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

*Pour la Moselle pour le passage au grade de Contrôleur Principal année 2011, 17 Agents figurent sur la «plage d'appel statutaire», alors que 9 agents figurent en «Zone Prévisible de Sélection»

*Au niveau national le taux de promotions année 2010 s'est élevé à 33,70% pour le passage au grade de contrôleur principal.

Alors que vous exigez des agents toujours plus avec des indicateurs qui eux ne craignent pas d'avoisiner les 90% et 100%.

C'est pourquoi, FO-DGFIP demande **la suppression totale des contingentements de Grade résultant des restrictions budgétaires afin que tous les agents puissent être promus au grade supérieur, dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.**

Ceci aurait ainsi pour effet de permettre :

- à tous les Contrôleurs de 1ère Classe d'accéder au Grade de Contrôleur Principal dès le 4^{ème} échelon, alors que la coupure 2010 se situe au 6^{ème} échelon avec rang du 16/02/2007.

FO DGFIP exige que les améliorations obtenues en terme de possibilités dans le cadre du « volet social de la mise en place de la DGFIP » soient augmentées.

FO DGFIP dénonce la réforme de la grille de la catégorie B conduisant à faire financer par les agents eux-mêmes les indices de fin de carrière, en allongeant le nombre et la durée des échelons.

La création de ce Nouvel Espace Statutaire (NES) au 01/09/2010 avec la mise en place de deux examens professionnels va multiplier les difficultés de passage de grade et diminuer encore les possibilités déjà très faibles d'une promotion en catégorie A.

FO DGFIP revendique :

Une véritable réforme de la grille indiciaire avec une carrière sur 2 niveaux de grade sans concours allant de l'indice nouveau majoré 384 à 658.

Ceci serait un premier pas vers la linéarité de la Carrière B, revendication fondamentale de Force- Ouvrière.

FO DGFIP exige des indices de fin de carrière qui ne soient pas financés par l'allongement de la durée des échelons et revendique pour tous l'accès à un grade ou un indice de fin de carrière dès 4 ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade ou dès 56 ans pour les autres.

Cette **création de grades de fin de carrière, revendication FO** trouve d'autant plus sa légitimité avec la polyvalence et la polycompétence exigées des agents dans le cadre des réformes de structures engagées.

Ceci ne serait que justice, eu égard aux revalorisations et primes accordées à l'encadrement de la DGFIP dans ce même contexte de réforme.